

Compte rendu Conseil de quartier BORDS de LOIRE - Lundi 9 Octobre 2017

- Jean-Paul Mercier, Président du conseil Bords de Loire,
- les membres du conseil Bords de Loire,
- Jean-Marc Detour, Adjoint en charge des Politiques Sportives et de la Politique de la Ville, et vice-Président du conseil Bords de Loire,
- Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- Antoine Charrier, chargé de projet service Développement Durable, Roannais Agglomération,
- Jean-Luc Wolf, Directeur Général des Services Techniques, Ville de Roanne,
- Dominique Mattern, Responsable du Pôle Ingénierie, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Jean-Paul Mercier et Jean-Marc Detour accueillent l'assemblée, et déroulent l'ordre du jour.
En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance du 29 Mai est adopté.

Le projet Bords de Loire

Jean-Luc Wolf fait un point global sur les aménagements et notamment ceux de la rue Pierre Dépierre en abordant l'emplacement réservé mis en place par le Plan Local d'Urbanisme, pour permettre à terme, des élargissements de la voie.

Il indique que des visites pourront être organisées dès lors que la mise en œuvre du projet aura avancé.

Le projet photovoltaïque

Antoine Charrier présente le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque, porté par Roannais Agglomération. Il rappelle le contexte et les enjeux. L'agglomération aux côtés du Conseil départemental et de l'agence en charge de l'énergie, s'est engagée dans un programme nommé « Territoires à énergie positive » qui consiste en la recherche de moyens pour abaisser notre consommation d'énergie et augmenter la production d'énergies renouvelables locales, étant précisé qu'aujourd'hui, l'Agglomération ne fournit que 16% de ce qu'elle consomme. L'objectif serait d'atteindre 50%. Ce programme repose sur plusieurs enjeux dont celui de relocaliser les centrales de production d'énergies renouvelables de façon à réduire le déficit de notre balance commerciale énergétique, et aussi de lutter contre le réchauffement climatique. En ce sens, Roannais Agglomération développe actuellement 3 projets phare dont 1 centrale photovoltaïque, 1 parc éolien de 10 éoliennes maximum et 1 méthaniseur.

C'est le site de Montretout, situé entre la station d'épuration et la caserne des pompiers, de part et d'autre de la rocade, qui a été retenu. Il faut savoir que l'Etat autorise la construction de centrales photovoltaïques uniquement sur des zones en friches ou ayant fait l'objet d'une dépollution, et l'exclut sur des terrains agricoles de façon à préserver les zones agraires pour la production alimentaire et non pas énergétique. Deux autres zones avaient été étudiées mais présentaient trop de contraintes : le centre d'enfouissement technique à Mably dont le sol n'est pas suffisamment stabilisé ou les délaissés de l'aéroport qui requéraient un matériel spécifique compatible avec les servitudes aéronautiques.

La surface retenue permettra l'implantation de 7 ha de panneaux photovoltaïques, ce qui correspond à une production équivalente à la consommation énergétique de 1500 foyers environ (sur la part électricité, hors chauffage et eau chaude sanitaire), soit une consommation d'électricité de 3000 à 3200 personnes.

Ce projet, soumis à une étude d'impact environnemental réglementaire, exercée par le bureau d'études local ligérien, indépendant, Sésame, et par un paysagiste indépendant, devra s'inscrire dans une totale intégration de l'environnement et suivra les premières recommandations du bureau d'études : conserver le maximum d'espaces verts autour du canal, ainsi que les haies existantes, les chemins qui contournent la zone retenue, les traversées piétonnes entre le canal et la Loire ; il conviendra également de laisser le site ouvert à la vue des promeneurs, avec un jalonnement explicatif et pédagogique. La clôture qui entourera le site, pour notamment le protéger des actes de vandalisme, devra elle aussi s'insérer dans le paysage environnant.

Déposé entre fin Octobre et début Novembre, l'instruction du permis de construire durera un an. Le tarif de rachat de l'électricité produite sera soumis à la Commission de Régulation d'Énergie qui met en œuvre les appels d'offres lancés par l'Etat en faveur des énergies renouvelables, et dont la décision sera connue début d'année 2019. Des lors que Roannais Agglomération ressortira lauréat de l'appel d'offres, interviendra la phase de pré-construction assortie du lancement du marché public de travaux et de fournitures, pour une fin de construction courant du premier semestre 2020. L'exploitation effective de la centrale pourrait s'envisager idéalement dans le cours de l'année 2020, voire début d'année 2021.

Questions et remarques des conseillers

Quelle est l'empreinte environnementale du projet ?

Antoine Charrier répond que le recyclage des panneaux est préfinancé : les panneaux sont couverts par la directive DITEE : considérés comme des déchets ménagers, une écotaxe est incluse dans le prix d'achat des panneaux. En fin de vie, ils sont évacués et recyclés dans l'une des 3 usines européennes (Belgique, Allemagne + France : usine en construction). Pour les structures et matériaux électriques, leur valorisation permet de couvrir les coûts de démontage par ailleurs.

Nicolas Reveret précise que le retraitement est intégré dans le modèle économique à l'instar du projet éolien pour lequel le démantèlement de l'éolienne et son recyclage sont pris en compte dès les premières phases d'élaboration. S'agissant des panneaux photovoltaïques, il faut savoir que l'activité de recyclage photovoltaïque est en plein essor, c'est une filière en construction, telle par exemple Veolia qui a mis en place la première unité de traitement sur son site existant de Rousset (Bouches-du-Rhône) ; la ligne de traitement permettra de valoriser plus de 1400 tonnes de matières d'ici à la fin de l'année 2017 ; le groupe prévoit une augmentation d'environ 40% chaque année des tonnages recyclés.

Il est intéressant de noter que les principaux composants des panneaux solaires sont du verre, de l'aluminium, du cuivre ou encore de l'argent, il est donc très facile de les recycler et les valoriser.

D'ici 2030, la demande globale d'énergie est appelée à croître de plus de 1% par an. Cette hausse est due à l'augmentation modérée mais continue de la population mondiale, mais également à l'évolution des modes de vie conduisant à une hausse de la demande en électricité. Si, en 2000, la consommation était de 1,5 TEP (tonne équivalent pétrole) par habitant, elle sera de 1,9 TEP par habitant en 2030. Par conséquent, si les énergies fossiles devraient encore couvrir une bonne partie des besoins mondiaux, leur épuisement progressif ainsi que les coûts liés à leur extraction incitent aujourd'hui nos dirigeants à développer les énergies renouvelables.

Quels sont les risques de pollution induits par ce projet ?

Il n'y a pas de batteries sur ce projet qui est raccordé au réseau, donc pas de polluants dangereux (terres rares ou produits chimiques évités). De plus, les panneaux et postes de livraison, la transformation électrique, seront inclus dans une filière de recyclage.

Le cyclo cross des Bords de Loire

Elodie Garrivier, membre du CR4c présente la 2eme édition du Cyclo cross des Bords de Loire qui aura lieu le Dimanche 22 Octobre toujours sur le site de Varennes. Le lieu de départ est modifié et se fera derrière la déchetterie du Coteau. Un partenariat avec le Club Athlétique Roannais apportera de nouvelles activités : une initiation à la marche nordique à partir de 10 h, et l'entraînement au trail à partir de 13h30. De 12h30 à 16h, se produiront des courses d'écoles de vélos de 5 ans jusqu'aux seniors. Ce cyclo cross clôturera la semaine Sport-Santé organisée par la Ville de Roanne, et s'achèvera par un apéritif dînatoire. Tout au long de la journée, le village départ constitué de nombreuses associations, des animations diverses et stands de produits locaux, une piste d'initiation au BMX, des draisiennes pour les plus petits, du jump bike, des châteaux gonflables, sont autant d'activités qui divertiront petits et grands de 10h à 17h.

Jean-Paul Mercier rappelle la participation du Conseil de Quartier dans la prise en charge des bouquets aux gagnants des courses vélo, du volet sécurité avec la Croix Blanche, et d'une part du financement de la soirée de clôture, la totalité à hauteur de 700 €, ce que les membres valident à l'unanimité. Puis il fait circuler la liste d'inscription des bénévoles qui voudront bien participer à la mise en place de cette manifestation.

Olivier Jandard indique que l'édition 2016 a consacré le CRA4C 4ème sur 12 sur l'ensemble de la France, au prix national FFC Française des Jeux. Tous les espoirs sont permis cette année pour l'accès au sommet du podium !

Le programme d'animations 2017

- Retour sur la fête de quartier du Samedi 8 Juillet : Catherine Lebescond fait retour d'un bel après-midi festif, malgré la chaleur pesante ; la reconstitution d'une classe d'école fût de qualité et a attiré beaucoup de monde. On peut hélas regretter la présence moindre des conseillers de quartier. La manifestation a dû être écourtée en raison des menaces orageuses.
- Dimanche 22 Octobre : cyclo cross au parc de Varennes en partenariat avec le CR4C.
- Mercredi 6 Décembre : 7ème édition de la fête de la Saint Nicolas, avec une grande retraite aux flambeaux. Le restaurant entre deux Ô sera nouvellement partenaire de cette animation.
- Mercredi 13 Décembre : animation de Noël avec un goûter en chansons pour les seniors, à la Maison du Port.
- Chasse aux œufs 2018 : réunion préparatoire le 23 Octobre à 18h30 au Centre Social Bourgogne. Jean-Marc Detour rappelle combien M. le Maire attache de l'intérêt à cette manifestation, dont il souligne l'envergure. Il remercie d'ailleurs les conseillers pour leur remarquable implication, et les assure de son soutien pour la nouvelle édition.

La voirie

Olivier Jandard fait un point sur l'ensemble des demandes réalisées et en cours d'étude, contenues dans le document ci-joint.

Les questions diverses

- Les riverains du Quai Cdt Lherminier, de la rue Abbé Goulard déplorent l'envahissement des trottoirs par les mauvaises herbes. Il serait opportun, disent-ils, de rappeler aux habitants leurs devoirs d'entretien des portions de trottoirs devant leur domicile.

La séance est levée à 19h45.

Prochain conseil de quartier BORDS de LOIRE
Mercredi 17 Janvier 2018 à 18h00 à la Maison du Port